



OMNIPAT

SOCIETE DE CONSEILS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE

50 Rue Gutenberg
ZAC du Grand Pont
13640 La Roque-d'Anthéron

Aix en Provence, le 22 mars 2022

Réf. courrier : 22A0213/SL-AM
V/Réf. : tensiomesh
N/Réf. : **B01333FR**
Demande de Brevet N° : 20 04726
Titre : Procédé et dispositif de fixation d'un écran métallique maillé à un bâtiment

Objet : Paiement de la taxe de délivrance et d'impression

FACTURE EN EUROS

N° 22-03B022

Désignation des actes	Montant
Nos frais et honoraires	
- Suivi de la procédure et paiement de la taxe de délivrance et d'impression du brevet, y compris l'obtention et la transmission du fascicule de brevet délivré et de la décision de délivrance	300,00
- Vérification de la conformité du texte de brevet délivré vis-à-vis de la demande (délai de recours en cas d'irrégularité : 1 mois)	200,00
Taxes officielles	
- Taxe de délivrance	45,00
TOTAL H.T.	545,00
T.V.A 20%	109,00
TOTAL T.T.C.	654,00

A régler au plus tard le 22 avril 2022

Paiement : **Net d'escompte**

Pénalité de retard : 10,5% annuel

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (Art. L441-06 Code Commerce) : 40 euros